

MAIRIE DE



BAYON

54290

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 19

Absents : 0

Excusés : 0

Nombre de suffrages

exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation

19/05/2020

Date d'affichage

28/05/2020

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

28/05/2020



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/06/2020

L'an deux mille vingt, le trois juin à 20h15, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS TARILLON Nicole.

Etai(ent) présents : Mme CHARROIS TARILLON Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, Mme RAULIN Caroline, M. RUSE Serge, Mme LURION Eve-Hélène, M. BATTISTON Serge, Mme VAUNE Audrey, M. ROUY Christophe, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, Mme RAUMEL Karine, M. GUIOT RAULIN Léonard, Mme COINTEAUX Chantal, M. DECLERQ Ludovic, Mme FRANCOIS Vanessa.

Etai(ent) excusé(s) : /

Etai(ent) absent(s) : /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. BATTISTON Serge

Création des commissions municipales Délibération n°2020 - 17

Monsieur Thomas RAULIN, adjoint au Maire, expose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations. Il est décidé de ne pas procéder au scrutin secret.

Commissions municipales. Désignation des membres

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, je vous propose de créer **10 commissions municipales** chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

1- Budget Finances

Référent : Thomas RAULIN

Membres : Régis LAMOISE, Damien CUNAT, Thomas RAULIN

2- Développement économique

Référent : Fabrice DELIEGE

Membres : Damien CUNAT, Fabrice DELIEGE

3- Ressources humaines (réservée aux membres du conseil)

Référent : Nicole CHARROIS

Membres : Thomas RAULIN, Fabrice DELIEGE

4- Information Communication citoyenneté

Référent : Sandrine BEURTON

Membres : Léonard GUIOT-RAULIN, Sandrine BEURTON, Sylvie DELORME, Chantal COINTEAUX

5- Vie associative (Animations Fêtes Cérémonies)

Référent : Sylvie DELORME

Membres : Eve-Hélène LURION, Chantal COINTEAUX, Christophe ROUY, Vanessa FRANCOIS
Sylvie DELORME, Serge RUSE

6- Action sociale avec les élus du CCAS

Référent : Fabrice DELIEGE

Membres : Chantal COINTEAUX, Sylvie DELORME, Annick COLLE-PETAT, Karine RAUMEL, Audrey VAUNE, Fabrice DELIEGE

7- Action éducative scolaire et périscolaire (ouverture aux communes du RPI)

Référent : Nicole CHARROIS

Membres : Eve-Hélène LURION, Sylvie DELORME, Annick COLLE-PETAT, Karine RAUMEL, Audrey VAUNE

8- Sécurité et accessibilité

Référent : Damien CUNAT

Membres : Fabrice DELIEGE, Serge RUSE, Damien CUNAT

9- Cadre de vie Travaux Environnement

Référent : Thomas RAULIN

Membres : Régis LAMOISE, Serge BATTISTON, Léonard GUIOT-RAULIN, Christophe ROUY, Caroline RAULIN, Audrey VAUNE, Thomas RAULIN, Ludovic DECLERCQ, Serge RUSE

10- Culture Patrimoine

Référent : Délégué

Membres : Nicole CHARROIS, Serge BATTISTON, Caroline RAULIN, Thomas RAULIN, Audrey VAUNE

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

